

COMMISSION - PROJET DE LOI n° 23

L'UICN (Union International de la Conservation de la Nature) définit l'intégrité écologique comme étant l'état des écosystèmes dont l'évolution n'est assurée que par des paramètres écologiques, **donc non perturbés par des interventions humaines.**

La mission d'un parc national est de **conservation et de protection permanente** de territoires représentatifs de régions naturelles ou de sites naturels à caractère exceptionnel à cause de leur diversité biologique.

Au Mont Orford, ces objectifs n'ont pas été respectés. Plusieurs indices observés sur le terrain, tendent à confirmer que le domaine skiable ne contribue plus à l'accomplissement de la mission de conservation. Plusieurs des composantes naturelles du domaine skiable du mont Orford ne sont plus représentatives de la région naturelle des Monts Sutton. Le domaine skiable et son paysage sont désormais artificialisés et ce, depuis des décennies. **L'agrandissement proposé vient donc redresser la situation en ajoutant des espaces naturels au parc national du Mont Orford.**

Raymond Cloutier

Commentaires sur le projet de loi n° 23,
Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de
la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques

Mémoire de Raymond Cloutier
Présenté à la Commission des transports et de l'environnement

Assemblée nationale du Québec

Mai 2006

Données sur l'état du domaine récréatif qui prévaut présentement.

Rectifications à apporter avant de continuer.

Le premier et le plus important des correctifs à apporter est la formulation retenue par plusieurs journalistes et opposants à l'effet que " la montagne et ou le parc du Mont Orford " sera vendue au privé. Il est grand temps et très important que le libellé véhiculé fasse mention d'une mince tranche des versants Est et Nord du mont Giroux et une mince tranche du versant Est du mont Orford. En clair, la transaction de vente ne concerne que le domaine skiable, non pas " les montagnes " et surtout pas le Parc du Mont-Orford.

Il faut une fois pour toutes régler l'abomination qui laisse sous entendre dans le langage des opposants et journalistes, que le domaine skiable du Mont Orford est situé au coeur du parc : c'est totalement faux. Il est également faux de dire qu'il s'agit d'un couvert de forêt exceptionnel, d'ailleurs il n'abrite qu'une faible biodiversité. Le coeur du parc, LA zone privilégiée, dont on devrait le plus parler et protéger est située en périphérie de l'Étang de la Cuvette. C'est la partie du parc la plus précieuse sur le plan environnemental.

L'élément majeur dont il ne faut pas sous-estimer l'impact auprès de la population est l'affirmation des opposants et de plusieurs journalistes, à l'effet que le gouvernement s'apprête à vendre des terrains cédés par des particuliers dans un objectif de création d'un parc national. Il a été démontré clairement que tous les terrains en cause " du domaine skiable " ont bel et bien été achetés par le gouvernement du Québec dans les années 1930. En fait, il s'agit de la concertation de plusieurs municipalités qui se sont regroupées pour contribuer à l'achat de la Montagne dans le but d'assurer la création du Parc, lequel fut créé en 1938. Il est à noter qu'avec un consensus social fort, c'est dès 1939 que le ski et le golf ont été implantés sur ce territoire.

Il est faux de prétendre que des familles à revenu modeste vont camper à chaque été au sommet du Mont-Orford. D'ailleurs, aucun parc national ne permet le camping «libre».

Certains parcs offrent des secteurs délimités, payants et réglementés. Non seulement la vente du domaine skiable ne privera personne d'un lieu de récréation mais à cet égard, la loi n° 23 prévoit une servitude perpétuelle d'accès au réseau de sentiers de randonnée.

De plus, que dire de la déclaration des grands professeurs d'université qui ont rapporté que la vente du domaine skiable ferait en sorte que le gradient altitudinal serait détruit à jamais sur le mont-Orford. Il serait important de corriger cette désinformation en précisant qu'une mince tranche de ce gradient altitudinal sur le domaine skiable est perturbé. Il est important de mentionner que ce même gradient est resté intact sur tous les versants du massif.

Les versants Est et Nord du mont Giroux de même que le versant Est du mont Orford ont fait l'objet d'un dynamitage volumineux à la fin des années 80 et au début des années 90. Le plus sérieux étant les 36,500 mètres cubes de roc dynamités au sommet du mont Giroux seulement, pour aménager le débarcadère des télésièges. Une montagne dynamitée ne peut être représentative d'un milieu naturel intact, non perturbé par des interventions humaines.

Le recours à l'enneigement artificiel a provoqué des mortalités sérieuses parmi les arbres qui bordent les pistes. Plus de 20 ans après le démarrage de cette pratique d'enneigement artificiel, la mortalité continue à progresser. Il serait temps de corriger cette situation.

L'importation d'un volume d'eau, évalué à 300,000 mètres cubes, d'un autre bassin versant, et entreposé sous forme de neige artificielle sur une bonne partie du massif du mont Orford, provoque lors de la fonte printanière, des perturbations importantes. Elles causent préjudice aux habitats fauniques présents dans le ruisseau Castle et à la végétation de ses berges. Il n'est pas rare que des arbres matures basculent dans le lit du ruisseau.

Le ruisseau Castle ne contribue à peu près pas à l'approvisionnement en eau potable de la communauté sherbrookoise. Comme c'est un ruisseau qui n'est pas alimenté par des milieux humides, la grande partie de son eau s'évacue lors de la crue printanière. Son débit est donc minimal pour le restant de l'été.

La position de l'embouchure du ruisseau, située du côté Ouest de la partie Nord Lac Memphrémagog, fait en sorte que ses eaux sont évacuées par la rivière Magog. Les eaux du ruisseau Castle ne passent même pas à proximité des prises d'eau qui alimentent le réseau de distribution sherbrookoises.

La pratique d'entretien de la piste 4 km, qui donne accès aux véhicules automobiles jusqu'au sommet du Mont-Orford, consiste à recharger de gravier les sections de routes érodées, année après année. Cette pratique a longtemps eu pour effet, entre autres impacts sérieux, d'enfouir sous environ 30 cm de gravier, les incubateurs artificiels déposés dans le lit du ruisseau Castle par un club de pêche de la région, pour la production de truites devant soutenir la pêche sportive pratiquée sur le lac Memphrémagog.

Les coupes à blanc totalisant plus de 236 acres de pentes et de remontées mécaniques en plus des stationnements et les bâtiments, ont laissé libre cours à l'établissement de parterres, de graminées. Or, une strate herbacée constituée de graminées, n'est pas représentative des parterres typiques de l'érablière à hêtre, qui constitue le couvert forestier naturel de la partie sise en basse altitude des versants du mont Orford. Pendant des années des semences non indigènes ont été semées partout sur le domaine skiable.

Est-ce que l'on peut affirmer aujourd'hui qu'avec le ruissellement au bas des pentes, à toute les années, que ces espèces introduites ont contribué à maintenir une intégrité écologique du domaine skiable ? Bien sûr que non.

Parlons maintenant de golf. Le terrain de golf, qui a lui aussi pour les besoins, fait l'objet d'une sévère coupe à blanc, ne représente plus la forêt naturelle qui y était établie auparavant. De plus, les produits d'entretien des pelouses qui sont transportés dans la Rivière-aux-Cerises par les eaux de ruissellement, affectent chaque année, le développement de plusieurs communautés de la faune aquatique qui tente d'y survivre.

Un autre incubateur pour oeufs de truite, placé immédiatement en aval du golf, ne répond plus depuis plusieurs années aux attentes des instances du club de pêche de la région.

Le succès d'éclosion des oeufs y est passé de 92% à 0%! Comme les fongicides utilisés pour la protection des verts contre les moisissures sont appliqués en avril/mai et en septembre/octobre, période à laquelle les oeufs sont déposés dans les incubateurs selon l'espèce de poisson, il n'est pas surprenant que ces incubateurs ne produisent plus à la hauteur des attentes. Le résultat n'est pas surprenant, mais tout à fait inacceptable comme pollution générée à l'intérieur d'un parc national.

En conclusion il sera possible grâce à un programme de réhabilitation coûteux, financé par une entreprise qui dégagerait des profits suffisants de ses activités, de rétablir sur les sites présentement affectés, une qualité environnementale qui répond aux critères modernes de protection de l'environnement. Toutefois, il est facile de démontrer que plusieurs de ces perturbations ne pourront être récupérées. Conséquemment, la mission de conservation dévolue aux parcs nationaux ne peut plus, dans le cas des secteurs dynamités et coupés à blanc, s'exercer sur la portion de territoire qui fait l'objet du débat actuel.

Raymond Cloutier



Mont-Orford # 3



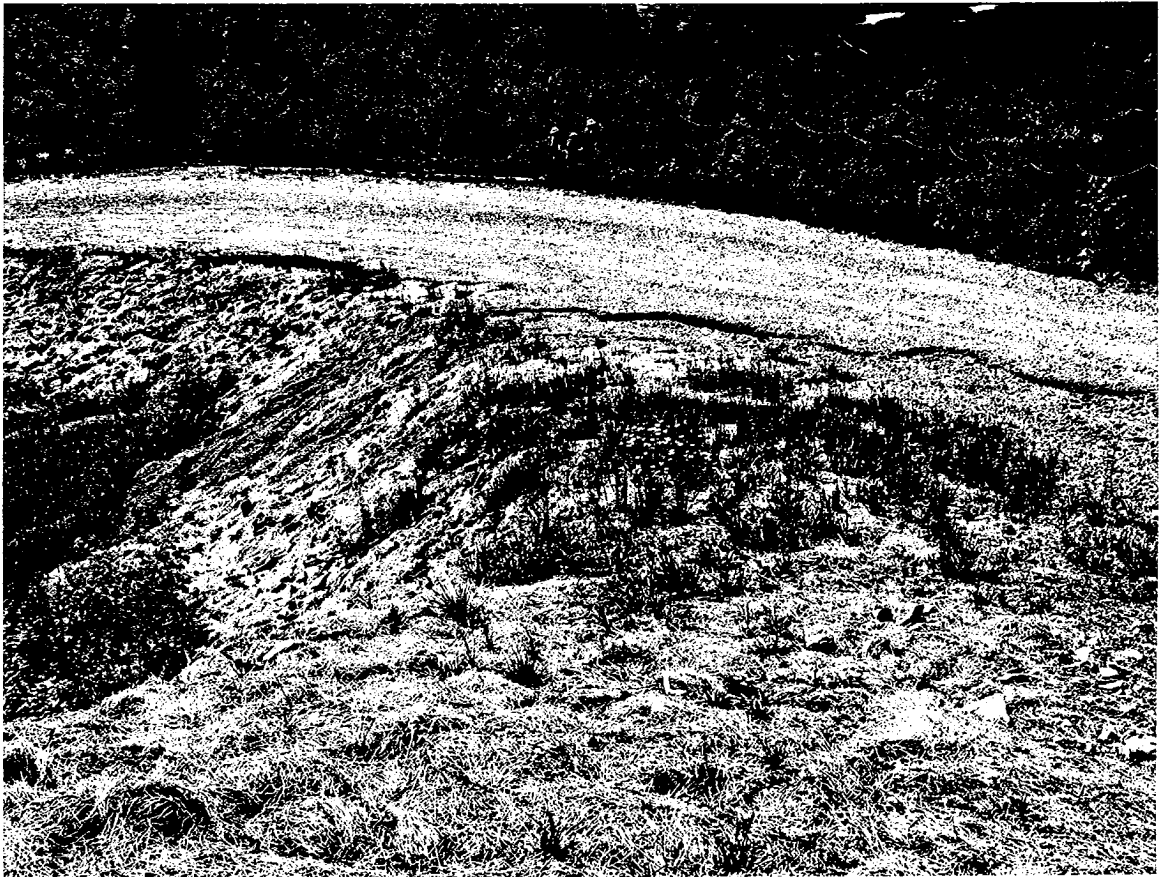
Mont-Orford # 7



Mont-Orford # 20



Mont-Orford # 28



Mont-Orford # 34



Mont-Orford # 45



Mont-Orford # 61



Mont-Orford # 69



Mont-Orford # 76



Mont-Orford # 80



Mont-Orford # 82



Mont-Orford # 88